



Kiwi

N°10
17/04/2025



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°X du
JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

(Cliquez sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la période de migration des jeunes larves débute.

• Données météorologiques

Depuis le dernier bulletin, les températures moyennes sont restées supérieures aux valeurs de saison jusqu'au 13 avril. Depuis ce début de semaine, elles sont proches à inférieures à la moyenne. Les pluies qui sont intervenues entre le 10 et le 16 avril ont apporté de 5 à 58 mm selon les stations.

Pour les prochains jours, les températures moyennes devraient être proches des valeurs de saison. Un temps perturbé avec une pluviométrie significative est annoncé.

Prévisions du 18 au 24 avril (source : Météo France)

	VENDREDI 18	SAMEDI 19	DIMANCHE 20	LUNDI 21	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24
Ste Livrade sur Lot (47)	 3° / 21° ▶ 20 km/h 40 km/h	 10° / 14° ▶ 20 km/h 45 km/h	 7° / 16° ▶ 20 km/h 40 km/h	 9° / 18° ▶ 20 km/h	 8° / 15° ▶ 10 km/h	 8° / 16° ▶ 15 km/h	 7° / 16° ▶ 15 km/h
Pompignac (33)	 7° / 22° ▶ 15 km/h 65 km/h	 10° / 14° ▶ 20 km/h	 8° / 14° ▶ 20 km/h 45 km/h	 9° / 17° ▶ 20 km/h 40 km/h	 9° / 14° ▶ 15 km/h	 8° / 15° ▶ 15 km/h 40 km/h	 8° / 17° ▶ 15 km/h
Bergerac (24)	 3° / 21° ▶ 20 km/h 40 km/h	 10° / 15° ▶ 20 km/h 45 km/h	 8° / 17° ▶ 20 km/h 45 km/h	 8° / 18° ▶ 20 km/h 40 km/h	 8° / 16° ▶ 10 km/h	 8° / 16° ▶ 15 km/h	 7° / 17° ▶ 15 km/h
Jonzac (17)	 6° / 21° ▶ 20 km/h 75 km/h	 11° / 15° ▶ 15 km/h	 8° / 14° ▶ 20 km/h 45 km/h	 10° / 17° ▶ 20 km/h 45 km/h	 8° / 15° ▶ 15 km/h	 7° / 16° ▶ 15 km/h	 8° / 17° ▶ 15 km/h
Orthez (64)	 7° / 25° ▶ 10 km/h 70 km/h	 10° / 14° ▶ 20 km/h 40 km/h	 10° / 16° ▶ 20 km/h 45 km/h	 10° / 19° ▶ 20 km/h 40 km/h	 9° / 15° ▶ 15 km/h	 9° / 15° ▶ 15 km/h 45 km/h	 8° / 17° ▶ 15 km/h 40 km/h

• Stades phénologiques

Hayward : stade « boutons floraux visibles » (BBCH 51) à « boutons floraux dégagés » (BBCH 53).

Variétés à chair jaune : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 53).

• PSA (*Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae*)

Des symptômes de PSA sur bois (exsudat rougeâtre) sont présents sur certaines parcelles mais il n'est pas noté de progression cette semaine. Des dessèchements de latérales avec exsudat sont visibles. Quelques taches sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes) et nécroses de boutons sont observés sur certaines parcelles.



« Boutons floraux dégagés »

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Symptôme sur bois, nécroses sur feuilles et boutons

(Crédit Photos : E. Marchesan – FREDON 47)

La maladie est observée dans les parcelles à historique PSA, il n'a pas été signalé de nouvelles parcelles touchées. Des symptômes plus importants que l'année dernière ont été indiqués sur variété à chair jaune.

Evaluation du risque

Les conditions humides et venteuses sont favorables à la bactérie, les parcelles sont à surveiller.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter les risques de contaminations, les opérations de taille et d'éclaircissage (qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie) sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

📖 Consultez la fiche « [Bactérie responsable du chancre bactérien du kiwi \(PSA\)](#) » du Guide de l'Observateur

• Cochenille blanche du mûrier (*Pseudaulacaspis pentagona*)

Selon nos simulations, la période de migration des jeunes larves débute.

La gestion des parcelles, à cette période de l'année, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

Evaluation du risque

La période à risque débute lors de la migration des jeunes larves.

Mesures prophylactiques :

La prophylaxie passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance (eau sous pression) et/ou par brossage des charpentières et des troncs atteints permet d'éliminer une partie des cochenilles.

📖 Consultez la fiche « [Cochenilles](#) » du Guide de l'Observateur

• Punaises phytophages

La reprise d'activité des punaises est en cours.

Les premières captures de punaise diabolique [Halyomorpha halys](#) ont été signalées la semaine dernière en parcelle de kiwi dans les Landes.

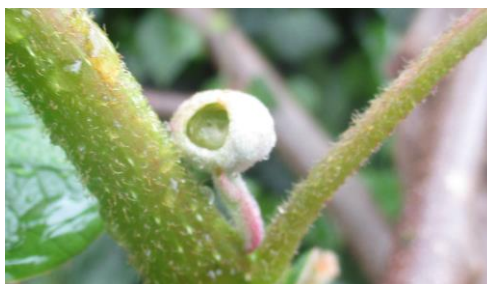
📖 Consultez la fiche « [Punaises phytophages](#) » du Guide de l'Observateur

• Escargots

La présence d'escargots et de limaces est toujours observée notamment sur jeunes plantations.



Escargot



Dégât d'escargot sur bouton

(Crédit Photos : E. Marchesan – FREDON 47)



Limaces

• Campagnols

Des dégâts de mulots et campagnols en hausse ont été signalés sur le secteur Dordogne.

• Auxiliaires

Dans nos parcelles de référence, des araignées, des coccinelles, des syrphes et des cantharides ont été observés cette semaine.



Coccinelle

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Cantharide

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Consultez la fiche « [Les auxiliaires](#) » du Guide de l'Observateur

- **Note d'information sur l'arrêté « pollinisateurs »**

L'[arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#), abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Une note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 est disponible sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles](#)

Fiche pratique « Vergers » pour comprendre la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" : [Fiche vergers](#)

- **Notes nationales biodiversité**

Les notes sont accessibles en cliquant sur les images ci-dessous.



Guide de l'observateur Fruits à pépins pour vous aider

Un Guide de l'Observateur fruits à pépins a été édité par le réseau des BSV Arboriculture fruitière Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène** : [Guide observateur fruits à pépins](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FREDON 47, FREDON 64, Garlanpy, Vergers Cancel, Les 3 domaines, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".